

O ÉDITO

Liberté Égalité Fraternité



Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer



Editorial du ministre de l'agriculture et de l'alimentation

C'est dans un contexte sanitaire particulier que nous impose la crise de la Covid-19 que l'occasion m'est aujourd'hui donnée d'évoquer en quelques lignes les défis à relever.

Il n'y a pas un Outre-Mer français mais des territoires avec des identités fortes, des richesses propres et des parcours, des projets qui sont tous particuliers. Si leur point commun est d'être éloignés géographiquement de la capitale, je tiens d'abord à affirmer qu'ils ne sont nullement périphériques mais au cœur de l'action du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Aller vers l'autonomie alimentaire des territoires en 2030 tout en préservant et développant les filières d'excellence sur l'exportation, c'est adapter l'agriculture à l'évolution du contexte régional et international tout en prenant en compte les attentes de nos concitoyens. Nous le voyons tous les jours, les français souhaitent consommer des produits frais et locaux, dont les modes de production préservent l'environnement, le bien-être animal et accessibles au plus grand nombre.

Le volet agricole du plan de relance amplifiera les soutiens déjà mis en œuvre. Il s'inscrit en ce sens pleinement dans les priorités du Gouvernement : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion territoriale. Il est l'opportunité de construire l'agriculture de demain, plus résiliente, d'accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique et de renforcer notre souveraineté agro-alimentaire en favorisant l'accès au plus grand nombre à une alimentation plus saine, plus locale et plus durable.

Ce plan de relance comporte de nombreuses mesures pour soutenir les projets portés par les territoires et les filières dans les territoires ultramarins. En capitalisant sur les stratégies locales déjà mises en œuvre et les impacts de la crise de la Covid-19 qui ont favorisé les circuits courts et locaux, les produits de qualité, le plan de relance de l'économie doit bénéficier avec la même vigueur aux territoires ultramarins qu'aux régions hexagonales. J'ai veillé ainsi à ce que les conditions en soient adaptées aux spécificités des outre-mer.

Cette année, pourtant si particulière, a fait l'objet d'une mobilisation exemplaire des filières, une résilience sans faille à travers les tempêtes, et des avancées concrètes dans la trajectoire tracée par le Président de la République l'an passé en matières d'autonomie alimentaire, de création de valeur dans les filières et d'excellence environnementale. Je ne citerai que quelques exemples : l'augmentation très sensible de la production de viande à La Réunion (+ 17 %) avec 24 000 t valorisées sur le marché local, un protocole d'accord entre production, transformation et distribution en Guyane, le projet alimentaire territorial du Nord Grande-Terre « LIZIN'SANTRAL » en Guadeloupe, lauréat de l'appel à projet PNA 2019-2020, une consommation de banane antillaise qui s'est particulièrement bien tenue pendant l'année 2020, ou encore la tenue des Etats Généraux de l'Agriculture de Mayotte. Dans ce contexte que je sais difficile pour tous, je tiens à saluer ce travail dont les Outre-Mer peuvent être fiers. Vous pouvez compter sur l'accompagnement sans faille de mon ministère et de l'ODEADOM.

Julien DENORMANDIE

La lettre de l'ODEADOM - N°23

décembre 2020

SOMMAIRE

Editorial du ministre de l'agriculture et de l'alimentation	p. 1
Un nouveau conseil d'administration de l'ODEADOM	p. 1/2
Le plan de relance de l'agriculture et l'agro-alimentaire adapté aux outre-mer	p. 2
Première réunion du comité national de transformation de l'agriculture des outre-mer	p. 2
L'enveloppe du POSEI préservée	p. 2
Le recensement agricole 2020 dans les DOM également	p. 2
Un territoire en lumière : La Réunion	p. 3/4
Carnet : agendas, évènements, vie de l'établissement, publications	p. 4

Un nouveau conseil

d'administration pour l'ODEADOM, réuni les 23 et 24 novembre. Un président proposé, M. Joel Sorrès de l'Ile de la Réunion.

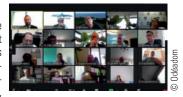
Pour la première fois de l'histoire de l'office, mesure de prévention de la Covid-19 oblige, le conseil d'administration de l'ODEADOM a été réuni en visioconférence. Malgré les contraintes techniques et le décalage horaire entre les territoires, tous les administrateurs étaient présents, pour la première réunion de la nouvelle mandature, et ont pu activement participer à la séance présidée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. La directrice générale de l'outre-mer, Mme Brocas, récemment nommée, a également pu participer à ce conseil.

Cette réunion de fin d'année a permis d'adopter le budget initial 2021 de l'ODEADOM ainsi qu'un certain nombre d'actes de gestion de l'établissement. Au-delà, ce conseil a pu aborder et débattre de sujets d'actualité et structurants pour les filières agricoles et notamment :

- *Le plan de transformation agricole des outre-mer, avec l'intervention du délégué interministériel, M. Martrenchar et une présentation de résultats intermédiaires d'une étude diligentée par l'AFD et réalisée par le CIRAD, centrée sur l'autonomie alimentaire des territoires ;
- *Les adaptations aux outre-mer des mesures économiques du plan de relance relatives aux filières agricoles et agro-alimentaires ;
- *Un premier retour des conséquences économiques de la pandémie Covid-19 sur les filières ultramarines et les mobilisations publiques et privées pour y faire face.

Enfin les administrateurs ont voté pour proposer un président du conseil d'administration pour cette mandature. La personnalité retenue est M. Joël Sorres, agriculteur de l'Ile de La Réunion, président de la fédération réunionnaise de la coopération agricole. Il sera nommé par décret du Président de la république.

Le conseil de l'ODEADOM compte 43 participants dont 28 votants. Sont membres votants, 16 personnalités nommés par les ministres pour représenter les filières agricoles ultramarines, les salariés, les consommateurs,



ou les filières nationales, 5 représentants des présidents des collectivités des outre-mer, 5 représentants des ministères et administrations et le président du conseil d'administration de FranceAgriMer. En outre, sont invités à participer les préfets des territoires, les présidents des chambres d'agriculture et la direction de l'ODEADOM.

Le président est nommé par décret, après consultation des membres du conseil d'administration. Un roulement entre territoire a été institué, qui prévoit, pour le mandat qui débute, que ce soit La Réunion qui assure la Présidence.

Les nouveaux administrateurs nommés sont :

Représentants professionnels des territoires :

CAPITOLIN Betty. BLOMBOU Gérard. *Guadeloupe*. HORTH Sylvie. SANCHEZ Gilles. *Guyane*. DJIRE Leila. TOUSSAY Hervé. *Martinique*. AVICE Corine. HAMADA Ali. *Mayotte*. MUSSARD Martha. SORRES Joël. *La Réunion*. GIMENEZ Emmanuel. *St Martin*.

Représentante des salariés :

SAMAR Mylène, Guadeloupe.

Représentant des consommateurs :

SAINGAINY Jean-Michel, La Réunion.

Représentants des conseils de FranceAgriMer :

LEDUC Nadine, vice-présidente du conseil spécialisé horticulture et plantes à parfum. ROUCHAUSSE Jacques ; membre du conseil spécialisé fruits et légumes. GARNOT Jean-Philippe ; membre du conseil spécialisé grandes cultures.



Le plan de relance agricole et agro-alimentaire adapté aux outre-mer.

Le gouvernement a décidé la mise en place d'un plan de relance de l'économie nationale d'ampleur face à la crise engendrée par la Covid 19, en favorisant le réinvestissement dans tous

les secteurs de l'économie. Pour l'agriculture et l'agroalimentaire 1,2 milliard d'euros sont mobilisés. Le mois d'octobre a été marqué par un travail de concertation avec les administrations et les professionnels pour adapter les cahiers des charges de certaines mesures aux spécificités des agricultures des DOM. Ces adaptations concernent par exemple les listes d'équipements pouvant être éligibles dans le cadre de la mesure Agroéquipements du plan ; des adaptations des seuils de dépenses éligibles, abaissés pour les DOM comparés à ceux de la métropole ou encore des bonifications des taux d'aides. L'ensemble des propositions des filières et des questions recueillies a été analysée par le ministère de l'agriculture ce qui a permis la mise en œuvre des dispositifs dès les premiers jours de décembre pour les premiers, après avis du conseil d'administration de FranceAgriMer puisque cet établissement public sera en charge de la mise en œuvre pour l'ensemble du territoire national. C'est aussi un exercice qui a été mené très rapidement avec une volonté d'aller très vite pour une relance économique effective. Le ministre de l'agriculture a rappelé avec force lors du comité national du 5 novembre cette obligation d'adaptation fine des dispositifs aux problématiques des filières ultra marines.









Première réunion du comité national de transformation agricole des outre-mer sous la présidence de deux ministres.

Le ministre des outre-mer et celui de l'agriculture et de l'alimentation ont présidé la première réunion du comité national de transformation agricole des outre-mer le 5 novembre 2020. Réuni en visioconférence, ce comité rassemble l'Etat et ses opérateurs, les parlementaires, les collectivités ultramarines, ainsi que l'ensemble des représentants du monde agricole.

Ses travaux sont préparés par la délégation interministérielle de Arnaud Martrenchar (DITAOM).

Ce comité a pour vocation de débattre de l'adaptation de la politique agricole aux spécificités ultramarines, visant à tendre vers l'autonomie alimentaire en 2030, tout en continuant à développer des filières d'exportation innovantes, de haute qualité et tenant compte des évolutions du marché, des attentes des citoyens qui souhaitent des produits de qualité, issus de circuits courts avec une haute performance environnementale et sociale. Cette première réunion a été l'occasion de présenter un retour d'expérience réunionnais. Chaque acteur présent a aussi pu évoquer les points d'importance et de vigilance pour transformer les modèles agricoles ultramarins. Des comités de transformation agricole se réuniront dans chacun des territoires d'outre-mer dont les conclusions sont attendues au cours de l'année 2021.

Pour nourrir ces réflexions, deux études ont été lancées par la DITAOM : une sur l'autonomie alimentaire confiée au CGAAER et une sur l'avenir de la filière sucre confiée au CGAAER, au CGEDD et à l'IGF.

L'ODEADOM a été invité à intervenir pour présenter les effets de la pandémie sur les secteurs agricoles des DOM et les mesures déjà prises et celles en cours pour l'accompagnement des filières.

L'enveloppe du POSEI préservée

L'action vigoureuse des autorités françaises lors des négociations budgétaires européennes, accompagnées par celles d'Espagne, du Portugal et de Grèce, a permis d'obtenir un accord de principe permettant de maintenir à son niveau actuel de l'enveloppe du POSEI dont bénéficient les régions ultrapériphériques françaises.

C'est le fruit d'un engagement du président de la république, du premier ministre et des membres du gouvernement, et de la mobilisation des députés européens

Ce résultat traduit l'attention particulière de l'Union européenne pour les régions ultrapériphériques de l'Union européenne, et aux agricultures qui s'y développent : l'accompagnement financier apporté par le POSEI, complété par des interventions sur crédits de l'Etat, et la politique de développement rural, vise en effet à soutenir des filières structurantes pour l'activité économique de ces territoires, dans une logique de transition agroécologique et d'approvisionnement davantage local.

Le recensement agricole 2020 dans les DOM également

L'actualité des DOM, c'est aussi le recensement agricole 2020 qui a commencé dans tous les territoires. Alors qu'en métropole, la population agricole sera interrogée par internet avec un questionnaire de base, puis pour un échantillon via un questionnaire plus approfondi, dans les DOM tous les agriculteurs sont interrogés de manière exhaustive et approfondie par des enquêteurs recrutés pour l'occasion. Ce recensement est une opération statistique européenne obligatoire, qui a lieu tous les 10 ans. Il donne une véritable photographie du paysage agricole et représente une mine d'informations sur les agriculteurs. Elle sert de support à la décision publique ou encore à la recherche. Le recensement agricole 2020 a démarré en octobre dans les DOM et devrait normalement s'étendre jusqu'en avril 2021 selon les territoires. Les premiers résultats seront disponibles fin 2021.

L'organisation de ce recensement agricole dans les DOM nécessite parfois des approches particulières, que ce soit pour l'accès aux exploitations agricoles ou pour la maîtrise des langues locales.



L'éclairage territorial de ce numéro de la lettre Oceane est focalisé sur l'Île de La Réunion dont un représentant présidera la conseil d'administration de l'ODEADOM à compter de 2021 et qui a accueilli au mois de septembre le premier déplacement du Ministre de l'Outre-Mer, M. Lecornu.

Chiffres clefs 2019 (source Mémento 2020 - SISE 974)

Nombre d'exploitations agricoles	6 800 estimées	
Surface agricole utilisée (ha)	41 940 ha	
Valeur totale de la production agricole	443,5 M €€	
Principales productions	Canne à sucre, fruits et légumes tropicaux ou continentaux, volailles, porcs, bovins.	

Le mot du directeur de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de La Réunion, Pascal Augier

L'année 2020 restera dans les mémoires agricoles de La Réunion!

Malgré la crise sanitaire, l'organisation en filières interprofessionnelles structurées, qui représente 90 % des productions de viande, de lait, et 30 % des fruits et légumes, a permis aux producteurs de fournir sans interruption aux 860 000 réunionnais une alimentation locale diversifiée, en alimentant la distribution et les magasins primeurs. Les agriculteurs ont également pu alimenter, en circuits courts, le marché de gros de Saint-Pierre et tous les marchés forains de l'île, y compris avec des modes innovants de distribution par internet.

Ainsi, le taux de couverture du marché alimentaire par la production locale progresse en 2020 ; il dépassera 72% pour le frais et 42%, en intégrant les produits transformés et congelés. Les consommateurs, qui gardent une forte confiance dans les « produits péi », se sont donc naturellement tournés vers les productions réunionnaises qui ont progressé de façon significative en 2020 à l'exemple du porc, du bœuf, ou de la volaille qui affiche + 14 % par rapport à 2019 avec 24140 tonnes.

Malgré cela, 2020 est aussi une année difficile puisque l'île de La Réunion traverse l'une de ses pires sécheresses qui affecte particulièrement la filière canne à sucre dont la campagne vient de se terminer avec un tonnage final d'un peu plus de 1,5 millions de tonnes, bien en deçà de la moyenne habituelle proche de 1,8 millions de tonnes. Des actions structurelles et conjoncturelles seront mises en œuvre pour aider les producteurs à faire face à cette crise climatique.

A plus long terme, Le Président de la République a fixé comme objectif majeur, lors de sa visite à La Réunion en octobre 2019, l'autonomie alimentaire à l'horizon 2030. Afin de construire un avenir agricole ambitieux qui intégrera les préoccupations des citoyens en matière de qualité, de bien-être animal, de protection de l'environnement, mais aussi d'accessibilité alimentaire pour toutes les franges de la population, des transformations seront nécessaires. C'est dans ce cadre que le préfet a réuni, à six reprises, le comité de transformation de l'agriculture réunionnaise, pour mener des travaux qui entraineront une évolution du modèle agricole réunionnais.

Les filières animales et végétales ont pu présenter leurs visions stratégiques pour atteindre l'objectif d'autonomie alimentaire.

Pour la filière canne, une réflexion approfondie a été menée pour viser la montée en gamme de la production de sucre, la mise en place d'une filière de canne à sucre bio et la consolidation d'un modèle de canne mixte sucre-fibre destinée à maximiser la quantité de sucre, mais également la biomasse productrice d'énergie électrique. L'objectif est d'augmenter significativement la part de la bagasse issue de la canne à sucre, dans le mix énergétique réunionnais (actuellement 8 %).



Le comité de transformation agricole de La Réunion

Lors de sa visite à La Réunion en octobre 2019, le Président de la République a demandé aux départements d'outre-mer d'atteindre l'autonomie alimentaire à l'horizon 2030, avec un modèle agricole répondant aux attentes des citoyens et des consommateurs, en faisant évoluer les produits en qualité et en créant plus de valeur ajoutée. Les enjeux en terme d'emploi, ainsi que la résilience de ces modèles agricoles ultramarins et le respect de l'environnement et des normes sanitaires, doivent être pris en considération.

Extrait du discours du Président de la République: « L'agriculture réunionnaise est un modèle de réussite pour les Outre-Mer (...) c'est une réussite et une fierté pour la France et les réunionnais parce que nous sommes dans le territoire ultra marin où la production locale alimente le plus le marché. On est en moyenne à environ 70% avec une grande variation selon les secteurs et donc une stratégie qui a fonctionné avec aussi un modèle extrêmement inclusif et donc très créateur d'emplois. »

Le comité de transformation de l'agriculture réunionnaise a été installé par le préfet, en janvier 2020, en présence du délégué interministériel à la transformation agricole des Outre-Mer. Il s'est depuis réuni à six reprises au cours de l'année 2020 (28 janvier, 20 février, 26 juin, 7 octobre, 5 novembre et 1er décembre 2020.) et a mandaté de nombreux groupes de travail pour éclairer ses conclusions. Les conclusions de ses travaux seront transmises d'ici la fin de l'année 2020 et seront présentées au prochain comité national.

Avantages et inconvénients d'un marché alimentaire physiquement limité.

La Réunion offre une illustration des limites, mais parfois aussi des opportunités, d'un travail des acteurs économiques dans un espace circonscrit et éloigné. Le marché local est important, près de 860 000 personnes, avec un pouvoir d'achat limité. La production locale investit beaucoup sur les marchés de proximité, avec un succès certain depuis quelques mois. La question y est celle d'une protection face aux concurrents de la zone ou aux produits de dégagements issus de l'Union européenne.

Mais ce marché local est relativement clos, et les tentatives d'aborder le marché de la métropole et de l'espace européen pour des produits tropicaux originaux montrent toute la difficulté de l'entreprise. Les concurrents offrent des prix bien plus bas et l'origine France est difficile à valoriser.

Deux éléments à prendre en compte et qui sont moins immédiats :

- Non seulement le marché local est limité, mais il est ouvert aux influences européennes, notamment en terme de diversité d'offre. Ceci impose aux acteurs locaux d'être présents sur tous les segments (premium, extra, bio, allégé, ...). L'injonction de diversité les contraint à travailler des gammes diversifiées et avec des volumes faibles, ce qui surajoute des surcoûts aux contraintes de volumes d'approvisionnements limités. La spirale est difficile à rompre.
- A la fois côté consommation et côté production, la proximité reste très réelle sur un territoire clos. Même pour les circuits les plus longs, le lien avec le producteur, l'éleveur, le maraicher est assez facilement traçable. Il n'est pas rompu comme on peut le regretter en métropole avec des entreprises, qu'elles soient coopératives ou privées, qui échappent aux problématiques de territoire. C'est peut-être une contrainte, mais aussi certainement un atout en ces temps de recherche de sens et de lien.

Un agriculture ancrée sur l'innovation

Quelques projets approfondis à l'occasion de la mission ODEADOM de septembre 2020 qui illustrent le dynamisme de l'agriculture et de l'agroalimentaire de l'île. Du côté de la filière canne-sucre-rhum, le développement de canne et sucre bio (chaque acteur à son niveau : essais variétaux, réflexions sur les itinéraires techniques, tests de certains producteurs, réflexion sur la mise en place d'une unité de transformation mixte sucre bio / canne énergie), ainsi que de sucres valorisés par différents labels. Les projets de cette filière s'inscrivent dans la dynamique plus large de transformation de l'agriculture ultramarine lancée en 2019. Côté élevage, des tests sont en cours de réalisation pour augmenter l'autonomie fourragère de l'île, en occupant notamment les périodes d'intercultures de canne (production de maïs, betterave fourragère...). La filière se lance aussi dans une réflexion collective sur la réponse aux appels d'offres des collectivités sur la restauration collective, une manière de diversifier les débouchés. Dans les filières végétales de diversification, la production d'oignons, carottes, pommes de terre ou encore de champignons se développe. La filière souhaite aller toujours plus

vers du qualitatif, des produits bio ou premium, pour accompagner la demande du consommateur. Pour cela, la lutte biologique intégrée est un levier, et il y a une volonté d'élargir la gamme d'auxiliaires de cultures et de développer leur production de masse. Côté aval, les transformateurs rencontrés ont également des projets, comme par exemple la valorisation de l'origine réunionnaise sur le marché surgelé métropolitain ou la fabrication d'aliments pour bébés. La filière vanille se lance quant à elle dans la production d'extraits ainsi que de vitroplants.

Le plan de relance

Les entreprises et exploitations agricoles réunionnaises vont répondres aux appels à projets du plan de relance.



La Coccinelle

La Coccinelle est une entreprise spécialisée dans l'élevage d'insectes, à destination de l'agriculture. Cette méthode de protection des cultures, basée sur l'utilisation d'insectes en substitution des produits chimiques est une des formes de la lutte biologique.

Le principe consiste à réaliser des lâchers d'insectes « auxiliaires » sur les cultures attaquées par des insectes « ravageurs ». Les auxiliaires s'attaquent alors aux ravageurs, en les mangeant directement (prédateurs) ou en les parasitant

et entraînant leur mort (parasitoïdes). Ces méthodes de lutte sont aujourd'hui très développées pour les cultures sous-abris, mais une ouverture à d'autres types de culture est en train de s'amorcer.

La Coccinelle est détenue par 3 coopératives agricoles : Terracoop, Terre Bourbon et Fruits de La Réunion. Si l'entreprise travaille aujourd'hui principalement avec les coopératives agricoles, la production se veut ouverte à tous les agriculteurs qui souhaitent faire le pas vers un mode de production plus respectueux de l'environnement.

Huit personnes travaillent actuellement à La Coccinelle, et l'activité est partagée entre la Recherche et Développement de nouveaux insectes auxiliaires, et la production de masse. La structure a été régulièrement aidée par l'ODEADOM depuis sa création. Elle souhaite aujourd'hui développer la production de masse pour les 13 auxiliaires et poursuivre l'effort de vulgarisation de la lutte biologique auprès des producteurs.



Une sècheresse inédite

La saison sèche à La Réunion, de mai à novembre, a été particulièrement critique, classée au second rang des saisons les plus déficitaires depuis 49 ans. Le bilan cumulé de la saison des pluies 2019/2020 est déficitaire dans le Sud-Ouest et le littoral Sud et

exceptionnellement déficitaire dans les hauts du Sud-Ouest, l'Ouest, le Nord, l'Est et les hauts du Nord-Est. Le service de distribution d'eau a été perturbé dans plusieurs communes. La préfecture a ainsi décidé des restrictions d'usage après avis du comité sécheresse. Suite aux coupures et perturbations sur les réseaux d'eau, l'ARS de La Réunion a renforcé son programme d'analyses de la qualité de l'eau distribuée à la population des secteurs concernés.

L'ensemble des acteurs de la filière agricole est également mobilisé pour limiter les conséquences de la sécheresse sur l'alimentation en eau des élevages et le fourrage. Un suivi spécifique a été mis en place entre la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) et les partenaires, notamment la Chambre d'agriculture, afin de pouvoir anticiper le calcul des pertes potentielles de cultures sinistrées par la sécheresse. Le Conseil départemental a apporté des appuis en matière de transport d'eau, la fourniture de citernes et la réhabilitation de retenues collinaires.

Un incendie relativement important s'est déclaré au Maido, dans les hauts le 7 novembre. Il a été considéré maîtrisé seulement le 18 novembre en ayant ravagé 180 ha. Les réunionnais gardent en tête les énormes feux de 2011 qui avaient ravagé près de 3000 ha.

Abonnement Electronique lettre Oceane

En consultation sur le site de l'ÔDEADOM **www.odeadom.fr** la lettre Oceane informe régulièrement sur les dossiers d'actualité agricole des outre-mer, les évènements, les rendez-vous. Pour vous abonner ou vous désabonner, merci de nous faire connaître nos nom, prénom, institution ou société, adresse électronique à l'adresse **odeadom@odeadom.fr**

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Océane – Lettre d'information de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer 2, rue Henri-Rol Tanguy TSA 60006 – 93555 Montreuil cedex – Tél. : 01 41 63 19 70 odeadom@odeadom.fr – Directeur de la publication : Jacques Andrieu – Rédacteur en chef : Stéphane Joret – Conception, réalisation : Absinthe, www.absintheandco.com

CARNET: Agendas, Évènements, Vie de l'établissement, Publications

Ça s'est passé au deuxième semestre 2020

- Déplacement à La Réunion du Ministre des Outre-Mer, Sébastien Lecornu du 17 au 20/08/2020, avec une séquence spécifique consacrée à l'agriculture de l'île.
- > Déplacement à La Réunion du directeur de l'ODEADOM M. Andrieu, du 29/08 au 5/09/2020, accompagné de M. Landelle de la DGPE et de Mme Le Doaré, responsable de l'observatoire économique de l'ODEADOM
- > Audition du directeur de l'ODEADOM à l'assemblée nationale dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances le 20/10/2020.
- > Réunion avec les représentants professionnels des DOM sur la mise en œuvre du plan de relance le 21/10/2020
- > Réunion du conseil d'orientation de FranceAgriMer consacrée au plan de relance le 3/11/2020
- > Première réunion du comité national de transformation agricole des outre-mer, le 5/11/2020 sous la présidence des deux ministres en charge de l'agriculture et des outre-mer (cf article ad.hoc).
- > Conseil d'administration du CIRT DOM le 12/11/2020
- > Comité de pilotage de l'étude 4 pour mille Outre Mer du CIRAD le 13/11/2020
- > Déplacement en Guyane du directeur de l'ODEADOM du 28/11 au 4/12/2020 à l'occasion des assises de l'agriculture guyanaise, organisées par la collectivité territoriale de Guyane du 30 novembre.
- > Réunion du conseil d'administration de l'ODEADOM à Montreuil les 23 et 24/11/2020 (cf. article ad hoc)
- > Réunion comité sectoriel production végétales de diversification les 8/10 et 9/11/2020 sous la présidence de Joël Sorres
- > Réunion comité sectoriel productions animale le 9/10/2020 sous la présidence de Jacques Crozilhac
- > Réunion du comité sectoriel banane les 23/7 et 7/10/2020 sous la présidence de Nicolas Marraud des Grottes

A venir dans les prochaines semaines, prochains mois

- Nombreux évènement annoncés dans la précédente lettre ont été annulés ou déplacés en raison de la crise sanitaire. Pour l'année 2021, l'annulation du Salon International de l'Agriculture, qui est un moment de rassemblement clef des régions ultra-marines, est confirmée. Le concours général agricole sera maintenu sous un autre format qu'habituellement.
- > Conseil d'administration de l'ODEADOM 8 mars 2021 (à confirmer)

Vie de l'établissement

- > Covid. Comme tous les établissements publics, l'ODEADOM mène une politique de prévention de la pandémie vigoureuse, avec notamment une généralisation du travail à distance pour l'ensemble des agents.
- > Mouvements : Nomination de Mme Anne Hugues, chef de service contrôle et suivi des audits. Arrivée dans les services de Mme Elodie Hilaire, de Leila Elouardi,
- > Démarrage fonctionnel du groupement comptable. Le groupement comptable rassemblent les agences comptables de FranceAgriMer, de l'ODEADOM, de l'INAO et de l'agence bio est désormais opérationnel, sous la conduite de Joel Tixier.
- > Accueil de deux stagiaires au cours de ce semestre, Mme Lucie Mougeot qui a travaillé sur les projets alimentaires territoriaux et M. Arnaud Cazeau sur une lecture comparative avec la mise en œuvre du POSEI en France et en Espagne.

Mouvements

- > Mme Sophie Brocas est nommée directrice générale des outre-mer, au ministère des outre-mer, elle succède à M. Berthier
- > M Alexandre Rochatte a été nommé préfet de Guadeloupe et succède à M. Gustin
- > Thierry Queffelec est nommé préfet de Guyane, il succède à M. Del Grande
- > M. Bertrand Wybrecht a quitté ses fonctions de DAAF de Mayotte, l'intérim est assuré par son adjoint, M. Philippe Gout
- > Madame Pastele Soleille a été nommée conseillère en charge notamment des questions agricoles au cabinet de M. Lecornu, ministre des outre-mer
- > Madame Urwana Querrec est référente outre-mer au cabinet du M. Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Publications

- > Le rapport annuel d'exécution du programme POSEI France 2019 a été publié en avril 2020.
- > Le rapport d'activité 2019 de l'ODEADOM a été publié en juin 2020.
- Les notes de l'observatoire agricole des outre-mer sont régulièrement mises à jour.
- > Rapport de stage sur le **développement des projets alimentaires territo- riaux** dans les territoires d'outre-mer
- > Rapport du CGAAER relatif aux leviers pour **développer la bioéconomie des produits biosourcés** outre-mer
- > Ces documents sont disponible sur le site de l'office et sur demande.